

COMMUNES DE LEGLISE – NEUFCHATEAU – VAUX-SUR-SURE
ENQUÊTE PUBLIQUE Du 08/05/2023 au 06/06/2023

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Projet de catégorie B soumis à étude d'incidences

Articles 90 et 95, § 7bis, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et D.74 du livre 1er du code de l'environnement

Concerne le recours administratif introduit auprès du gouvernement wallon à l'encontre de l'arrêté des fonctionnaires technique et délégué du 21 décembre 2022 refusant à la S.A. Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke un permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation de 3 éoliennes d'une puissance maximale totale de 19.8 MW, d'une cabine de tête, d'un transformateur externe, des chemins d'accès, des aires de montage et des poses de câbles électriques sur le territoire communal de Léglise. Les parcelles cadastrées concernées par les éoliennes sont sises Léglise. 1ere division, section A, n° 6K2 et 6Z, section D, n°642F et 644B2.

L'enquête publique est organisée en degré de recours sur le territoire des communes de LEGLISE, NEUFCHATEAU et VAUX-SUR-SURE, conformément aux modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du code de l'environnement.

La nature de la décision à intervenir sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est un arrêté ministériel pris par les Ministres de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.

La demande de permis, en ce compris l'étude d'incidences initiale et son complément, est à nouveau soumise à enquête publique, en vertu des articles D.29-1 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement. Ce complément actualise plusieurs points examinés dans l'étude d'incidences initiale en termes d'impacts biologiques et de nombre d'éoliennes qui passe de trois à deux. Ce complément d'étude d'incidences, ainsi que l'ensemble du dossier initial, peuvent être consultés à partir de du 8 mai 2023 jusqu'au 6 juin 2023 (date de clôture de l'enquête) dans les administrations communales des trois communes concernées selon les modalités décrites ci-dessous. Durant l'enquête et jusqu'à la date de clôture, tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des administrations communales concernées. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès l'agent communal délégué à cet effet.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date, heure et lieu de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
--------------------------------	-------------------------------	--	---

03 mai 2023	08 mai 2023	06 juin 2023	
		à 11h : à l'administration communale de Léglise, rue du Chaudfour, 2 à 6860 Léglise	- Collège communal de Léglise : rue du Chaudfour, 2 6860 Léglise ou par courriel : brigitte.mathu@communeleglise.be ou orphise.perleau@communeleglise.be
		à 11h : à l'administration communale de Vaux-sur-Sûre, Chaussée de Neufchâteau, 36 à 6640 Vaux-sur-Sûre	- Collège communal de Vaux-sur-Sûre: Chaussée de Neufchâteau, 36 - 6640 Vaux-sur-Sûre ou par courriel: michelle.pierret@vauxsursure.be
		à 11 h : à l'administration communale de Neufchâteau, Grand Place, 1 à 6840 Neufchâteau (Salle Brasseur)	- Collège communal de Neufchâteau, Grand Place 1, à 6840 Neufchâteau ou commune@neufchateau.be

Plus précisément, le dossier peut être consulté :

- à 6860 Léglise, rue du Chaudfour, 2, les jours ouvrables de 09h à 12h et les samedis de 9h à 12h. Pour les consultations le samedi matin, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès Mme PERLEAU Orphise (063/43.00.02) ou Mme MATHU Brigitte (063/43.00.08).
- à 6640 Vaux-sur-Sûre, Chaussée de Neufchâteau 36, les jours ouvrables de 8h à 12h (sur rendez-vous) et le mardi de 13h à 19h ou sur rendez-vous (pris minimum 24 h à l'avance) jusqu'à 20h, auprès du service urbanisme et environnement, au 061/25.00.15.
- à 6840 Neufchâteau, Grand Place 1, les jours ouvrables de 9 à 12h et de 13h30 à 16h sauf le jeudi après-midi et le mardi 09/05/2023 jusque 20h sur rendez-vous uniquement auprès du service urbanisme, au 061/27.50.94.

Les explications techniques relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

du demandeur, Aspiravi, Xavier Houdry, 056/70.27.36, Vaarnewijkstraat, 17,8530 Harelbeke

du Fonctionnaire technique compétent sur recours - SPW DGO3 - DPA - Cellule Recours, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes

du Fonctionnaire délégué compétent sur recours - SPW DGA TLP Recours - Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes

Jean-Yves Duthoit

Directeur Général,

François Huberty

Bourgmestre,